



INFOce IMTW

Plénière du 19 janvier 2018

La plus forte progression au CE IMTW

- Enfin un Secrétaire, et un Bureau pour le CE IMTW
- Mercato syndical
- Rennes-Cesson (C3) : des enfumages sur l'aménagement des espaces

Prochaine séance : 15-16 février 2018

Marché des transferts : Le CE IMTW, c'est comme au foot !

Agilité avec la démocratie...

Tout juste élue depuis deux mois, notre représentante CE titulaire quitte **FOCom** pour CFDT, convoitant dans la foulée le Secrétariat vacant du CE. Mouvement opportun pour sa nouvelle délégation qui, jusque là, fut incapable d'assumer ses responsabilités de 1^{ère} organisation en voix.

FOCom fort de ses valeurs

Avec la plus forte progression en novembre 2017, **FOCom** garde toute sa dynamique et sa légitimité. Nous continuerons plus que jamais de porter votre parole au CE IMTW, animés exclusivement par la défense de vos intérêts. C'est simple, aucun élu **FOCom** n'impose jamais au collectif son point de vue personnel dans les instances : chez nous, chacun peut contribuer, car les positions portées par nos mandatés sont prises en commun.

Soulagement : Le Bureau du CE enfin désigné

Pour **FOCom**, la priorité reste invariablement le bon fonctionnement de l'instance. Après deux mois de perdu, il était temps que le CE IMTW désigne son Secrétaire, c'est désormais chose faite. C'est l'essentiel et nous en sommes soulagés.

Comme il y a trois ans, CFE-CGC (bien que 2^{ème} syndicat en voix) refuse toujours de proposer un Trésorier. CGT (4^{ème}) et SUD (3^{ème}) complètent donc le Bureau du CE.

Trois commissions du CE ont également trouvé leur président : Mar-

chés, Egalité Professionnelle, et Activités Sociales et Culturelles.

FOCom souhaite le plus grand succès à cette nouvelle équipe. Nous contribuerons avec toutes nos compétences, à hauteur de nos moyens, et dans le respect de nos valeurs sociales : solidarité et indépendance.

Nécessité de dialogue

L'histoire du CE IMTW, mandature 2017-2019, peut enfin commencer. Mais pour que cette histoire soit belle, il faut qu'une majorité se constitue rapidement. **FOCom** appelle une nouvelle fois toutes les délégations à se parler, de toute urgence, pour établir cette majorité de gestion autour d'un accord, sans lequel aucune décision du CE ne pourra être simple.

DES PRESTATIONS POUR LES SALARIÉS



Et si on s'occupait de vous, maintenant ?

En l'occurrence, les élus devront s'accorder sur le budget 2018, pour que vos Activités Sociales et Culturelles puissent démarrer au plus tôt. Or, **FOCom** s'étonne encore qu'aucun début de discussion n'ait été proposé depuis les élections du 9

novembre dernier. Jusqu'à ce jour, CFDT comme CFE-CGC veulent imposer leur vision, alors qu'une majorité, et donc un compromis, est nécessaire pour que le CE fonctionne.

Notre Force de proposition...

Vu le temps déjà perdu, et connaissant le délai requis pour mettre en œuvre une prestation, **FOCom** rappelle sa proposition, on ne peut plus simple : reporter à l'identique le budget ASC 2017 (hors prestations exceptionnelles) en 2018. Si vous voulez bénéficier rapidement de vos droits (comme une commande de chèques-vacances avant vos congés estivaux, par exemple), il n'y a plus d'autre alternative !

FOCom est à l'origine de la reconduction de quelques prestations qui ont été acceptées par les élus : Aide et Secours, CESU-Handicap, et réservations Trébeurden. Malgré l'urgence des aides sociales attendues, CFE-CGC s'oppose encore, par une abstention systématique, afin d'imposer sa vision inégalitaire à la politique CE.

Bureau du CE IMTW

Secrétaire :

Valérie GIRAUD (CFDT)

Trésorier :

Willy ARPEXHAD (CGT)

Secrétaire adjoint :

Henri BOULANGER (SUD)

Trésoriers adjoint :

Thierry CALDINI (CFDT)
Isabelle MURATORI (CGT)

Des enfumages à Rennes-Cesson (micro-zoning C3) !

Etape 1 : prise de bail

Après deux ans de discussions depuis 2014 et plusieurs changements d'orientation, le projet immobilier d'IMT Rennes-Cesson Campus Clos Courtel (C3) a réellement démarré le 7 avril 2016, avec la prise de bail approuvée en CE par seulement 2 voix pour (CFTC) et 15 abstentions. Il s'agit de rassembler les quelques 793 salariés IMT du site (OLS, OLN, OINIS, OLR, XDLabs), aujourd'hui répartis sur 4 bâtiments, au sein d'un campus unique. Orange a dès lors vendu les 7 hectares arborés de Clos Courtel (avec étang et cours de tennis), pour n'en louer que 3 au promoteur qui les a achetés. Depuis la prise de bail, le bâtiment abritant le restaurant d'entreprise et les locaux syndicaux a été rasé. Des parkings provisoires ainsi qu'un local de restauration collective/caféteria préfabriqué ont été livrés en mai 2017. Les travaux de construction du campus viennent de commencer.

Etape 2 : macro-zoning

En juin 2017, le CE IMTW puis les CHSCT concernés ont été informés du projet dit de « macro-zoning », visant en résumé à projeter l'emplacement futur de chaque équipe dans le futur bâtiment (en gros, l'étage).

Etape du jour : micro-zoning

La Direction présente désormais son projet de « micro-zoning », dévoilant le référentiel d'aménagement supposé s'appuyer sur le recueil des besoins réalisé en 2017.

Deux grands principes sont ainsi énoncés :

- **Des espaces ouverts** permettant « le désenfumage naturel du bâtiment » (argument massue cherchant à justifier toujours plus d'open-spaces),
- **Un câblage en faux-plancher** pour renforcer la souplesse d'aménagement (modularité oblige),

Un plan d'étage type est également présenté, afin d'identifier les emplacements :

- des axes de circulation principale, des noyaux durs (ascenseurs, sanitaires, ...) et des espaces support (salles de réunion, labos, ...), en parties cœur de bâtiment,
- des plateaux projet et autres espaces de travail, en premier jour pour bénéficier de la lumière naturelle.



Open-spaces pour tous ?

Le projet affiche désormais une ambition où **94% des postes de travail seraient en bureaux collectifs** ! L'argument du désenfumage naturel, qui interdirait les cloisons toute hauteur, ne tient pas : une

solution de désenfumage mécanique existe, compatible avec les contraintes techniques du bâtiment.

La décision semble être déjà prise, bien que contraire aux engagements de la Direction à la prise de bail. Les élus de l'inter-CHSCT et du CE dénoncent ce procédé déloyal. Une action commune est envisagée. **FOCom** y prendra toute sa place.

Seuls 50 managers bénéficieront d'un bureau individuel, avec 14 m² en moyenne contre 8,6 m² par personne pour les autres.

Les espaces bureaux partagés vont de 2 à 8 espaces de travail, compartimentés soit par du mobilier, soit par des cloisons d'1,80 m max.

4 versions de plateaux projet, variant de 9 à 12 postes permanents, sont également présentées.

Les étapes à venir

Dès fin janvier, le plan d'aménagement des zones devrait pouvoir être discuté par équipe avec chaque manager, en « co-construction » nous dit-on. La consolidation et l'arbitrage sont prévus fin mars 2018.

L'emménagement des équipes dans le nouveau bâtiment est annoncé pour fin 2019.

Pour ces étapes à venir, **FOCom** ne revendique pas l'immobilisme, et réaffirme **soutenir tous les projets immobiliers qui modernisent et améliorent vraiment vos conditions de travail**. Nous appelons par contre à un véritable dialogue social, constructif et respectueux (notamment des engagements pris par la Direction).

Vos représentants au CE IMTW

Eric **FLAMANT** (RSS) — 06 30 09 70 00
Jean-Philippe **CHEVALIER** (élu) — 06 71 58 01 14



<http://www.focom-orange.fr>

Vos correspondants syndicaux

Monique **LAFORGE** — IMTW — 06 82 79 78 42
Juventin **PETERS** — OLS — 06 87 25 26 91
Christophe **DOUSSON** — OLN — 02 96 07 21 99
Pierre **GERMANN** — OINIS — 01 42 75 34 69
Arnaud **GALARA** — MEC — 01 57 39 75 46
Karim **BAKOUCHE** — OWF — 03 90 31 19 32
Lucie **LAURIER** — OWF — 03 28 54 46 12

Retrouvez tous nos tracts inFOce IMTW

